

ARRETE PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION DU RESTAURANT UNIVERSITAIRE

A.D. n° 2015-962

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

VU la délibération des 20 et 21 février 2013 créant le budget annexe de l'activité spécifique de restauration universitaire ;

VU la délibération du 28 juin 2013 actant le transfert de gestion du restaurant universitaire au profit du Conseil Général de Tarn-et-Garonne au 10 juillet 2013 avec une reprise d'activité à compter du 2 septembre 2013, ainsi que la constitution d'un Conseil de gestion et sa composition ;

VU les élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;

VU les délibérations du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne des 1er et 28 avril 2015 ;

VU les arrêtés départementaux n° 2015-860 et n° 2015-861 du 28 avril 2015 portant respectivement désignation pour le Président des représentants du Conseil Départemental dans les commissions et organismes extérieurs, ainsi que nomination des Présidents délégués de commissions,

A R R E T E :

Article 1er : Le Conseil de gestion est un organe à caractère consultatif développant une mission de suivi de la gestion et des orientations du restaurant universitaire, qui se réunit lors des échéances budgétaires.

Article 2 : Le Conseil de gestion comprend :

- [le Président, Président du Conseil Départemental es-qualité, ou sa représentante : Madame Frédérique TURELLA-BAYOL, Présidente déléguée ;

- [3 conseillers départementaux désignés par l'Assemblée Départementale :
 - . Madame Frédérique TURELLA-BAYOL,
 - . Monsieur Gérard HEBRARD,
 - . Monsieur José GONZALEZ.

- [2 conseillers départementaux désignés par Monsieur le Président du Conseil Départemental :
 - . Madame Marie-José MAURIEGES,
 - . Monsieur Denis ROGER.

- [4 membres es-qualité :
 - . Direction du CROUS,
 - . Direction de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,
 - . Direction de l'Université Toulouse Jean Jaurès – Service de l'action sociale et culturelle,
 - . Représentation du personnel départemental.

- [membres invités :
 - . un représentant de l'Université Toulouse 1-Capitole,
 - . un représentant des associations étudiantes,
 - . un représentant Hygiène et Sécurité alimentaire,
 - . la Direction Générale des Services,
 - . la Direction des Ressources Humaines,
 - . la Direction des Finances et Service Ressources Achats Finances,
 - . la Direction Informatique,
 - . la Direction du Centre Universitaire.

[le Président peut appeler à participer aux séances toute personnalité choisie en raison de sa compétence.

Article 3 : Monsieur le Payeur Départemental participe aux réunions du Conseil de Gestion relatives au budget du restaurant universitaire.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 19 mai 2015

Le Président,

*
* *